
LES PLANS D'INTERVENTION ET LES PLANS DE SERVICES INDIVIDUALISÉS : POUR TRAVAILLER ENSEMBLE AFIN D'ATTEINDRE VOS OBJECTIFS

Au CISSS de Laval, les soins et services sont planifiés et réalisés en partenariat avec l'utilisateur et ses proches.

Votre projet de vie¹ oriente les interventions :



- ♦ Qu'est-ce qui est le plus important pour vous à ce moment-ci de votre vie ?
- ♦ Quels sont vos attentes et vos objectifs en lien avec votre santé et votre bien-être ?
- ♦ Quel type de soutien souhaitez-vous recevoir de la part des intervenants, des partenaires externes et vos proches ?

Comment les intervenants peuvent-ils vous aider à atteindre vos objectifs et votre projet de vie ?

Lorsqu'un suivi est planifié avec vous et un ou plusieurs intervenants et médecins, les principaux outils qui guident les actions et les décisions sont :

Le plan d'intervention (PI)

- Le PI est élaboré avec un seul intervenant à la suite de l'évaluation de votre situation en fonction de sa discipline
- Ensemble, nous identifions **vos besoins et vos objectifs**
- Ensemble, nous identifions les **moyens à mettre en place** pour atteindre vos objectifs ciblés

Le plan d'intervention interdisciplinaire (PII)

- Un PII est élaboré avec plusieurs intervenants et médecins de disciplines différentes lorsque votre situation requiert un **besoin de concertation et de mises en commun de nos expertises**
- Ensemble, nous identifions un **objectif commun et les actions à privilégier par chacun** pour l'atteindre
- Pour ce faire, une rencontre sera réalisée en votre présence, avec vos proches et les intervenants et médecins concernés

Plan de services individualisé (PSI)²

- Le plan de services individualisé est élaboré avec plusieurs intervenants pour **déterminer les services requis pour répondre à vos besoins dans les différentes sphères de votre vie** (ex. relations familiales, travail, santé et bien-être physique)
- Ensemble, nous identifions les besoins que vous jugez prioritaires afin d'**assurer une trajectoire de services optimisée** (ex. éviter les dédoublements ou les trous de services, planifier des transitions)
- Comme il s'agit d'une démarche plus globale, un PI ou PII devra aussi être élaboré afin de détailler les objectifs et moyens spécifiques pour chaque personne impliquée pour atteindre vos objectifs

¹ Dans le contexte des interventions en protection de la jeunesse, le projet de vie vis la stabilité des liens et la continuité des soins dans un milieu de vie permanent pour l'enfant.

² Lorsque les partenaires impliqués dans la démarche PSI proviennent du système de santé et de services sociaux ET d'un autre ministère (ex. éducation, emploi, sécurité publique, etc.), le PSI deviendra un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII).

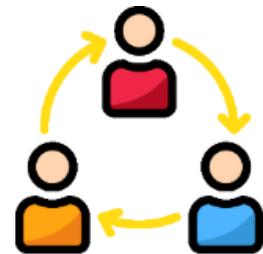
Les plans d'intervention et les plans de services individualisés :



- ♦ Favorise une compréhension commune de votre situation
- ♦ Oriente les soins et services vers vos priorités, en fonction de vos forces et vulnérabilités
- ♦ Clarifie vos attentes et celles des intervenants
- ♦ Favorise l'atteinte d'objectifs réalistes pour vous
- ♦ Permet aux intervenants de mieux travailler avec vous

Peu importe le type de plan :

- ♦ Nous le co-construisons ensemble
- ♦ Nous réévaluons l'atteinte de vos objectifs au moment opportun
- ♦ Nous sommes tous bien préparés afin de participer à la rencontre d'élaboration du plan
- ♦ Nous sommes à votre écoute et disponibles pour répondre à vos questions



Nous mettons au cœur de la démarche :



- Vos forces
- Vos attentes
- Vos priorités
- Vos préoccupations